



AVIS PUBLIC
AUTORISATION DE DÉMOLITION
ADRESSE : 217, chemin Pascal

AVIS PUBLIC Il est par les présentes donné aux personnes et organismes intéressés :

QUE le comité de démolition a autorisé la démolition du bâtiment situé au **217, chemin Pascal**, lot **3 521 605** du cadastre du Québec, en vertu du **Règlement relatif à la démolition d'immeubles (numéro 2023-04)**.

QUE la démolition est autorisée sous réserve des conditions suivantes :

1. Procéder à la reconstruction, sur le site de la démolition, d'une habitation dont la valeur, les dimensions et le caractère architectural sont équivalents au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté dans la demande de démolition;
2. Réaliser les travaux de construction conformément aux exigences spécifiées au point 2 ci-dessus, dans les délais prescrits par le règlement sur les permis et certificats (06-104), soit à l'intérieur d'une période de douze (12) mois, renouvelable une seule fois pour une durée maximale de six (6) mois;
3. Respecter la réglementation en vigueur sur la gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion lors de la démolition et de la reconstruction.
 - a. Soumettre un plan de gestion des sols et des eaux de ruissellement détaillant :
 - i. La stabilisation des voies d'accès et des surfaces de travail;
 - ii. La gestion et stockage des déblais;
 - iii. Le confinement des sédiments;
 - iv. La collecte et filtration des eaux de ruissellement;
 - v. La revégétalisation et stabilisation des endroits remaniés.

QUE toute personne souhaitant faire réviser cette décision doit, dans un délai de **trente (30) jours** suivant la décision du comité, soit **au plus tard le 24 avril 2025**, faire connaître sa demande de révision motivée par écrit au greffier de la Ville de Brigham, **Me Pierre Lefebvre**. Cette demande de révision peut être déposée en personne à l'hôtel de ville, situé au **118, avenue des Cèdres à Brigham**, ou envoyée par courriel à dg@brigham.ca.

Donné à Brigham, ce 27^e jour de mars de l'an 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,
Me Pierre Lefebvre